

Partenariats: pour une meilleure gestion des espèces marines inscrites à la CITES

Collaboration entre la CITES et les parties prenantes dans la secteur des pêches



De nombreux acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre de l'inscription des requins et des raies manta à la CITES, dont certains n'ont que peu ou pas d'expérience de la CITES.

Le projet UE-CITES sur les espèces marines offre des occasions uniques d'établir de **nouveaux partenariats et des relations de travail solides**, en particulier avec **les principaux intervenants du secteur de la pêche internationale**.

Ce projet encourage également les Parties à la CITES à mobiliser les agences nationales des pêches pour améliorer la coordination et la coopération à la mise en œuvre des nouvelles inscriptions au niveau national.

La CITES a établi un partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la seule institution mondiale dont le mandat inclut la pêche, l'aquaculture, et la collaboration avec les gouvernements et les organismes régionaux des pêches.

Les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les organismes régionaux des pêches (ORP) forment des réseaux régionaux d'agences nationales des pêches œuvrant pour la conservation et la gestion des ressources halieutiques partagées.

Beaucoup d'ORGP et ORP sont actifs dans la gestion des prises accessoires de requins et représentent des partenaires essentiels pour la CITES en matière de recherche, de formation, de collecte et d'analyse des données, et d'élaboration de plans de gestion régionaux et nationaux pour les espèces marines d'importance commerciales. Le projet permet à la Convention de travailler avec un petit nombre d'entre eux pour intégrer des 'volets CITES' dans leurs programmes.

Avantages de partenariats :

- Permettre à la CITES de collaborer avec les secteurs de la pêche aux niveaux régional et national et dans divers domaines (pêche/captures, transformation, commerce) par le biais des réseaux d'experts existants
- Faciliter la communication entre la CITES et les agences chargées de la pêche/ communautés de pêcheurs au niveau national
- Garantir que l'amélioration des mesures de gestion durable des pêches se traduit par une meilleure application de la CITES et vice versa



Résultats et enseignements tirés

- ✓ Un nombre sans précédent d'activités conjointes avec deux ORGP, une RFB et la FAO dans des domaines qui complètent les plans/programmes de travail existants des partenaires
- ✓ Les partenariats réussis ont permis à la CITES de participer à d'autres instances internationales pertinentes sur la pêche, le commerce du poisson, les prises accessoires, ainsi qu'avec l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port de la FAO
- ✓ Les partenariats existants ont suscité un regain d'intérêt de la part d'autres ORGP, ORP et organismes nationaux
- ✓ Un engagement précoce et flexible est essentiel pour identifier les domaines d'intérêt commun, résoudre les difficultés administratives techniques, et permettre à la collaboration de se développer au fil du temps

À l'avenir ...

Il sera essentiel de poursuivre les partenariats avec les acteurs du secteur de la pêche pour préserver la dynamique créée par cette initiative.

Axes de travail envisageables dépendant de la collaboration avec des partenaires :

- Amélioration de la compatibilité entre les mesures des ORGP pour les requins et les raies et la CITES
- Amélioration des ACNP nationaux et régionaux, y compris par une aide à la collecte et à l'utilisation des données
- Atténuation des effets potentiellement négatifs des inscriptions aux Annexes et promotion de mesures d'incitation socio-économique pour les petites pêcheries artisanales
- Aide à la mise en œuvre et à la compréhension des introductions en provenance de la mer (IFS)
- Outils conviviaux pour identifier les requins et les raies faisant l'objet d'un commerce

Pour en savoir plus sur les partenariats :

- FAO : note # 5
- CICTA : note # 7
- CTOI : note # 9
- JCU-CSTFA : note # 6
- SEAFDEC : note # 8